

Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 15 novembre 2021 à 20h00 au Centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents :

Madame le maire, Annick Corbeil

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers

Anolise Brault, Jacynthe Potvin, Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Richard Hébert et Pierre Letendre, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente, madame Julie Clément, directrice générale.

2021-11-285 <u>VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Le maire, Mme Annick Corbeil, vérifie le quorum et ouvre la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 19 novembre 2021 par le décret 1415-2021 du 10 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit permettre la présence du public lors des séances du conseil, en fonction du décret numéro 885-2021 du 23 juin 2021, le nombre de personnes admises est toutefois en fonction de la capacité de la salle et les personnes présentes doivent respecter les mesures sanitaires demandées.

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire Appuyée par M. le conseiller Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

QUE la séance du conseil se tiendra en présence du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

L'ORDRE DU JOUR, SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

- Ouverture de la séance 1.
- Lecture et adoption de l'ordre du jour 2.
- 3. Adoption des procès-verbaux
 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021
- **Adoption des comptes** 4.
- Période de questions 5.
- 6. Correspondance
- Administration
 - Nomination des conseillères et conseillers 7.1
 - 7.2 Embauche – Agente au service à la clientèle – Myriam Fournier
 - 7.3 Comptes bancaires – Ajout de signataires
 - Mutuelle des municipalités du Québec Protection d'assurances -7.4
 - 7.5 Fédération Québécoise des Municipalités - Renouvellement d'assurance
 - Système de contrôle d'accès Édifice municipal 7.6
- 8. Sécurité publique
 - Formation des pompiers 2022 2023
- 9. **Transport**
 - 9.1 Pavage rues Roy, Martin, Cusson – Décompte progressif #2
 - Club de motoneige ASAN Demande d'approbation des traverses
- Hygiène du milieu et environnement 10.
 - 10.1 Offre de service vérification du débit des eaux usées Mandat
- 11. Aménagement et urbanisme
 - 11.1 Désignation des inspecteurs régionaux adjoints
- 12. Loisirs, culture et famille
 - 12.1 Journée mondiale de l'enfance Proclamation
- 13. **Autres sujets**
- 14. Rapport des élus - Information



15. Période de questions16. Clôture de la séance

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault Appuyée par M. le conseiller Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.



2021-11-286

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021</u>

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-11-287 4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants :

SOMMAIRE OCTOBRE	
Salaires nets	26 143.62 \$
Comptes du mois déjà payés	701 218.23 \$
Comptes du mois à payer	154 202.05 \$
SOUS-TOTAL	881 563.90 \$

APPEL DES POMPIERS

20-sept-21	400 Saint-Thomas	Assistance	Saint-Aimé
21-sept-21	près 413 Michaudville	Installation Électrique	Saint-Jude
08-oct-21	1441 Saint-Pierre	Pratique / exercice	Saint-Jude
08-oct-21	388, Principale	Pratique / exercice	Saint-Bernard
12-oct-21	527, 4e Rang	Administration - permis de feu	Saint-Bernard
24-oct-21	195 SCote	Entraide automatique	La Présentation
27-oct-21	416, Gagne	Installation Électrique	Saint-Bernard
31-oct-21	Activité Halloween	Couverture d'évènement	Saint-Bernard/St-Jude

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Richard Hébert Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après ;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis ;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Julie Clément

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Cette période de questions est tenue. Aucune question n'a été soumise.

6. CORRESPONDANCE

12-10-2021 MRC DES MASKOUTAINS : Séance du conseil du 13 octobre 2021



19-10-2021	CPTAQ : Rapport annuel de gestion pour l'exercice 2020-2021
21-10-2021	MRC DES MASKOUTAINS : Résolution 21-10-392 – Journée mondiale de l'enfance – 20 novembre 2021 – Proclamation
21-10-2021	MRC DES MASKOUTAINS : Résolution 21-10-369 — Programme d'aide aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 — Ministère des affaires municipales et de l'habitation — Acquisition d'un progiciel en gestion documentaire et archivistique par les municipalités — Financement par la MRC des Maskoutains — Autorisation
22-10-2021	MRC DES MASKOUTAINS: Résolution 21-10-370 – Gestion des archives – Fourniture de services entourant un progiciel – Projet d'entente intermunicipale modifié – Autorisation + <i>Tableau budgétaire</i>

28-10-2021 ESPACE MUNI : OCTROI D'UN FINANCEMENT DE 1,8 M\$ À ESAPCE MUNI POUR LE PROGRAMME VOISINS SOLIDAIRES

08-11-2021 RIAM : Conseil d'administration du 22 septembre 2021

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. ADMINISTRATION

7.1 NOMINATION DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

2021-11-288

POSTE DE MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC LES MASKOUTAINS

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Mme la conseillère Anolise Brault, à titre de maire suppléant et substitut à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-11-289

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

Sur la proposition de M. le conseiller Pierre Letendre Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Sylvain Lafrenaye à titre de délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-11-290

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Sur la proposition de M. le conseiller Richard Hébert Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Francis Grégoire à titre de délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-11-291

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Sur la proposition de M. le conseiller Pierre Letendre Appuyée par Mme la conseillère Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :



DE NOMMER M. le conseiller Richard Hébert à titre de délégué substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-11-292

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA FADOQ, RESPONSABLE DU SUIVI MADA, RESPONSABLE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE, DE L'AFÉAS ET DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur la proposition de M. le conseiller Richard Hébert Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Mme la conseillère Jacynthe Potvin à titre de délégué à la FADOQ, responsable du suivi MADA, responsable de la culture et du patrimoine, de l'Aféas et de la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-11-293

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA MAISON DES JEUNES, À LA JEUNESSE, À L'ÉCOLE ET AUX QUESTIONS FAMILIALES

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire Appuyée par M. le conseiller Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Mme la conseillère Anolise Brault à titre de délégué auprès de la Maison des Jeunes, de la jeunesse, à l'école et des questions familiales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-11-294

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) AUX LOISIRS ET AUX SPORTS

Sur la proposition de M. le conseiller Richard Hébert Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Mme la conseillère Pierre Letendre, à titre de déléguée, auprès des Loisirs de St-Jude et responsable des loisirs et des sports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-11-295

POSTE DE RESPONSABLES DU COMITÉ DE VOIRIE

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER M. le conseiller Sylvain Lafrenaye à titre de délégués au comité de voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-11-296

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Sur la proposition de M. le conseiller Pierre Letendre Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Francis Grégoire à titre de délégué au comité consultatif d'urbanisme.



2021-11-297 POSTE DE DÉLÉGUÉS À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Sur la proposition de Mme la conseillère Jacynthe Potvin Appuyée par M. le conseiller Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER M. le conseiller Pierre Letendre à titre de délégué auprès de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-11-298 POSTE DE RESPONSABLES DU COMITÉ DE PROTECTION CIVILE

Sur la proposition de Mme la conseillère Jacynthe Potvin Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER M. le conseiller Richard Hébert à titre de délégué au comité de protection civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-11-299 POSTE DE RESPONSABLES DU COMITÉ D'ACTION LOCAL

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault Appuyée par M. le conseiller Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Mme le maire Annick Corbeil responsable du comité d'action local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-11-300 POSTE DE DÉLÉGUÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Sur la proposition de M. le conseiller Pierre Letendre Appuyée par Mme la conseillère Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Mme la conseillère Anolise Brault à titre de délégué à la protection de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-11-301 POSTE DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ INTERMUNICIPAL CONCERNANT L'ENTENTE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye Appuyée par Mme la conseillère Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Richard Hébert délégué pour siéger sur le comité intermunicipal concernant l'entente incendie avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-11-302 7. 2 EMBAUCHE – AGENTE AU SERVICE À LA CLIENTÈLE – MYRIAM FOURNIER

CONSIDÉRANT QU'une ouverture de poste pour un(e) agent(e) au service à la clientèle a été effectué lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 ;



CONSIDÉRANT QUE les démarches complétées ont permis de retenir la candidature de Mme Myriam Fournier.

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil procède à la nomination de Mme Myriam Fournier à titre d'agente au service à la clientèle et ce, dès le 22 novembre 2021 ;

QUE l'embauche de Mme Fournier soit soumise à une période de probation de six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-11-303 7.3 COMPTES BANCAIRES – AJOUT DE SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT que Mme Anolise Brault a été nommée maire suppléante.

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de Mme la conseillère Jacynthe Potvin Appuyée par M. le conseiller Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

D'AJOUTER Mme Anolise Brault à titre de signataire autorisée pour la Municipalité de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-11-304 7.4 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - PROTECTION D'ASSURANCES

CONSIDÉRANT la facturation en date du 8 et 19 octobre 2021 de la Fédération Québécoise des Municipalités pour le courtier Chapdelaine Assurances et services financiers inc. concernant les protections d'assurance globales en dommages ainsi que l'assurances des véhicules de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement des factures de la Fédération Québécoise des Municipalités pour le courtier Chapdelaine Assurances et services financiers inc. au montant de 31 972,88\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-11-305 7.5 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – RENOUVELLEMENT D'ASSURANCE

CONSIDÉRANT la facturation en date du 28 octobre 2021 de la Fédération Québécoise des Municipalités pour le courtier Groupe Ultima concernant les autres protections tel que les assurances de cadres, de bénévoles et de pompiers.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement de la facture de la Fédération Québécoise des Municipalités pour le courtier Groupe Ultima au montant de 1 471,50 taxes incluses.



2021-11-306 7.6 SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS – ÉDIFICE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'intérêt d'avoir un système de contrôle d'accès pour l'édifice municipal afin de facilité la gestion notamment pour les locations de salle.

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de M. le conseiller Richard Hébert Appuyée par M. le conseiller Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER la compagnie Eagle Digi Eye pour l'installation du système de contrôle d'accès à raison d'environ 10 000\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

2021-11-307 8.1 FORMATION DES POMPIERS 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme désincarcération, 2 pompiers pour l'opérateur d'autopompe et d'un officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire.

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de M. le conseiller Richard Hébert Appuyée par M. le conseiller Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

DE PRÉSENTER une estimation des besoins locaux en formation pour les pompiers volontaires et à temps partiel pour l'année 2022-2023 et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. TRANSPORT

2021-11-308 9.1 PAVAGE RUES ROY, MARTIN, CUSSON – DÉCOMPTE PROGRESSIF #2

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Charles Damian, ingénieur responsable du projet pour la MRC des Maskoutains en date du 27 octobre 2021 relativement au décompte numéro 2.;

CONSIDÉRANT la demande de décompte progressif no. 2 de la part de l'entrepreneur Sintra Inc. de 6 071,20\$, taxes en sus, et qui tient compte de la retenue de 5% ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement au contrat IE21-54110-211 du décompte numéro 2 au montant total de 6 071,20 \$, taxes en sus, à Sintra Inc.;

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Julie Clément, à signer le décompte progressif numéro 2 des travaux des rues Roy, Martin et Cusson.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 23 04010 000 « immobilisation – réseau routier »

Les fonds nécessaires seront appropriés au surplus accumulé affecté 59 13170 000 « Réseau routier »



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-11-309 9.2 CLUB DE MOTONEIGE ASAN – DEMANDE D'APPROBATION DES TRAVERSES

CONSIDÉRANT la demande du « Club de motoneige Asan Inc. » en date du 9 octobre 2021 pour l'installation de quatre (4) traverses.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER, pour la saison 2021-2022, le passage sur les traverses suivantes :

- Rang Ste-Rose entre le 1211 et le 1243
- 6e rang, entre le 1203 et le 1253
- Rang Fleury entre le 1918 et 1960
- Rang Salvail Sud entre le 1226 et le 1247

D'INSTALLER, si nécessaire, les panneaux de signalisation aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. HYGIÈNE DU MILIEU

2021-11-310 10.1 OFFRE DE SERVICE VÉRIFICATION DU DÉBIT DES EAUX USÉES – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) le système de mesure de débit des installations municipales doit être vérifié annuellement ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme SIMO Management inc. en date du 9 novembre 2021.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Richard Hébert Appuyée par M. le conseiller Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

DE MANTADER SIMO Management inc selon l'offre de services professionnels numéro 20211016 pour la vérification des deux systèmes de pompage d'eaux usées pour un montant de 1 965.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. <u>AMÉNAGEMENT ET URBANISME</u>

2021-11-311 11.1 DÉSIGNATION DES INSPECTEURS RÉGIONAUX ADJOINTS

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur à venir du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil de la MRC des Maskoutains peut désigner un ou des fonctionnaires de chaque municipalité locale pour l'application du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8 du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains, le conseil doit désigner, aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats de ce règlement, les fonctionnaires municipaux pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint;

CONSIDÉRANT que le Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains abroge et remplace le Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT de ce fait qu'il y a lieu de désigner messieurs Luc Munier et Darwin Suffrard pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint sous l'autorité de l'inspecteur régional de la MRC des Maskoutains aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats du



Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de M. le conseiller Richard Hébert Appuyée par Mme la conseillère Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER, aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains sur le territoire de la municipalité de Saint Jude, messieurs Luc Munier et Darwin Suffrard pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint sous l'autorité de l'inspecteur régional de la MRC des Maskoutains; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET AÎNÉS

2021-11-312 12.1 JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, le 20 novembre, plusieurs pays soulignent la Journée mondiale de l'enfance ;

CONSIDÉRANT la Politique de la famille et de développement social de la MRC des Maskoutains qui, par ses objectifs, valorise l'éducation, et ce, dès la petite enfance ;

CONSIDÉRANT l'importance de s'impliquer le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel ;

CONSIDÉRANT QUE les études de l'Organisation de coopération et de développement économiques reconnaissent qu'en matière d'accueil et d'éducation des jeunes enfants ; c'est la qualité qui prime ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'UNESCO, l'éducation est un droit fondamental et indispensable à l'exercice de tous les autres droits de la personne et souhaite que cette journée soit consacrée à des activités favorisant le bien-être des enfants du monde entier ; CONSIDÉRANT le rapport administratif du chargé de projet à la famille daté du 4 octobre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault Appuyée par Mme la conseillère Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU:

DE PROCLAMER le 20 novembre 2021 Journée mondiale de l'enfance et encourager les concitoyens et concitoyennes à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance dans le développement des jeunes enfants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. <u>AUTRES SUJETS</u>

14. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

15. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

2021-11-313 16. <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h28.



Je, Annick Corbeil, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
Annick Corbeil, Maire
Julie Clément. directrice générale et secrétaire-trésorière
Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la secrétaire-trésorière